



Note technique relative à la demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre de la déclinaison en PACA du PNA en faveur des libellules

Liste des espèces concernées

Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)

Gomphus graslinii Rambur, 1842

Stylurus flavipes (Charpentier, 1825)

Oxygastra curtisii (Dale, 1834)

Période d'inventaires

01/01/2026 au 31/12/2032

Contexte

La Fondation Tour du Valat anime la déclinaison en PACA du Plan national d'actions en faveur des libellules, en partenariat avec des structures associées. Les actions de cette déclinaison régionale se distribuent selon quatre axes dont le premier est la « connaissance pour l'action », prérequis indispensable à la mise en œuvre d'actions de conservation des espèces. Cette amélioration des connaissances passe notamment par la mise en œuvre, sur l'ensemble de la région, d'inventaires et de suivis (Action C1 – Poursuivre l'inventaire et le suivi des libellules) nécessitant l'identification d'individus adultes ou d'exuvies (enveloppe larvaire laissée après la métamorphose) au niveau spécifique.

Parmi les espèces de libellules présentes en PACA, quatre sont protégées à l'échelle nationale. L'identification certaine de ces espèces passe dans la plupart des cas par un examen précis de certains critères anatomiques, ce qui nécessite donc la capture des individus. Par exemple, un examen en main permet de différencier *Coenagrion mercuriale* d'autres espèces proches du même genre et fréquentant parfois les mêmes habitats (*C. caerulescens*, *C. scitulum* notamment). Pour les trois autres espèces, principalement liées aux grands cours d'eau, l'identification passe principalement par la récolte sur le terrain des exuvies et leur transport jusqu'au laboratoire en vue de les manipuler sous loupe binoculaire et d'examiner, là aussi, leurs critères anatomiques. Ces deux exemples ne sont pas exclusifs, dans le sens où il est aussi possible d'identifier *C. mercuriale* par l'examen de ses exuvies ou les adultes des cours d'eau par celui d'adultes capturés.

Cette demande se limite à la détermination des individus par capture avec relâcher immédiat pour les adultes et par enlèvement, transport et détention pour les exuvies. Les projets nécessitant des manipulations plus impactantes sur les individus, comme le marquage (par exemple protocole de Capture-Marquage-Recapture) ou le prélèvement de tout ou partie d'un individu vivant (par exemple prélèvement d'une patte pour une étude génétique) feront l'objet d'une autre demande de dérogation spécifique au projet en question.

Structures éligibles

Dans le cadre de cette demande de dérogation, la Fondation Tour du Valat ne produira des ordres de mission que pour les membres du réseau odonotologique régional. Nous n'instruirons pas les demandes de bureaux d'étude ou de personnes ou structures non connues par notre réseau.

Actions soumises à dérogation (faune)

Capture avec relâcher immédiat pour les adultes.
Enlèvement, transport et détention pour les exuvies.

Méthodes de capture

Capture manuelle (récolte des exuvies) ou capture au filet (adultes)

Réserves Naturelles Nationales ou cœurs de Parcs Nationaux concernés

Aucun cœur de Parc National n'est concerné par la présente demande, à l'inverse de trois Réserves Naturelles Nationales :

- la RNN de la Plaine des Maures, concernée par la capture d'adultes lors de suivis, inventaires et prospections effectués par la LPO PACA ;
- la RNN des Marais du Vigueirat, concernée par la mise en place du SOGAP coordonnée par A Rocha (seul *O. curtisii* est présent sur les canaux bordant cette réserve et le nombre total d'exuvies récoltées sur ce site de 2026 à 2032 ne devrait pas dépasser 1 500) ;
- la RNN des Coussouls de Crau, où *C. mercuriale* est présent et *G. graslinii* et *O. curtisii* potentiels (des adultes pourraient donc être capturés dans le cadre de suivis).

Estimation des quantités d'exuvies qui seront récoltées

Coenagrion mercuriale est une espèce dont le suivi est assuré en dénombrant les adultes. Toutefois, des exuvies peuvent être récoltées afin de prouver son autochtonie. En considérant sa distribution départementale, nous avons estimé que chaque année pourraient être récoltées 50 exuvies dans les Alpes-Maritimes, 100 exuvies dans les Alpes-de-Haute-Provence ainsi que dans les Hautes-Alpes, et 500 exuvies dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse. Ce qui nous donnerait un total de 12 300 exuvies de *C. mercuriale* jusque fin 2032 pour la région PACA (Alpes-de-Haute-Provence : 700 ; Hautes-Alpes : 700 ; Alpes-Maritimes : 400 ; Bouches-du-Rhône : 3 500 ; Var : 3 500 ; Vaucluse : 3 500).

Gomphus graslinii, *S. flavipes* et *O. curtisii* sont en revanche suivis grâce au SOGAP. En 2025, pour 164 mailles suivies au niveau national, environ 15 000 ont été récoltées. Ce nombre total a été ramené à 12 000 exuvies pour les 130 mailles susceptibles d'être suivies en PACA de 2026 à 2032 (fin de la déclinaison régionale). Ensuite, a été considéré l'abondance respective des espèces du SOGAP et les ratios estimés à 10 % de *G. graslinii*, 40 % de *S. flavipes* et 50 % d'*O. curtisii*. Enfin, la distribution départementale des espèces a également été prise en compte. Ceci donne les estimations consignées dans le tableau ci-après :

Départements	No mailles	<i>Gomphus graslinii</i>	<i>Stylurus flavipes</i>	<i>Oxygastra curtisii</i>
(04) Alpes-de-Haute-Provence	10	700		3 500
(05) Hautes-Alpes	0			
(06) Alpes-Maritimes	20			6 500
(13) Bouches-du-Rhône	40	2 600	11 000	13 000
(83) Var	30	2 000		10 000
(84) Vaucluse	30	2 000	8 000	10 000
Total	130	7 300	19 000	43 000

Utilisation ou exposition à des fins scientifiques ou pédagogiques

Cette modalité concerne les exuvies qui seront collectées dans le cadre déploiement du Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires (SOGAP) en région PACA, déploiement commandité par la DREAL PACA et coordonné par l'association A Rocha (Action C.1 – Poursuivre l'inventaire et le suivi des libellules). D'autres exuvies pourront être mobilisées dans le cadre de formations à la détermination (Action S.2 – Former les gestionnaires à l'odonatologie).